



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

# AFFECTATION DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES AU SEIN DE L'ACADEMIE DE POITIERS – RENTREE 2019

## Personnels enseignants, d'éducation et Psychologues de l'Education nationale du second degré public

**Rectorat de l'académie  
de Poitiers**  
Direction des services  
départementaux de  
l'éducation nationale de la Vienne

**Direction des Ressources  
Humaines**

**Division  
des personnels enseignants**

**Affaire suivie par :**

**Eugénie CHADOUTEAU**

Adjointe à la cheffe de DPE  
Responsable de la cellule de gestion  
collective

05 16 52 62 89

[eugenie.chadouteau@ac-poitiers.fr](mailto:eugenie.chadouteau@ac-poitiers.fr)

**Amandine BARBIER**

Cellule de gestion collective

05 16 52 62 91

[dpegestionco@ac-poitiers.fr](mailto:dpegestionco@ac-poitiers.fr)

Claudine TIJOU

Cheffe du bureau DPE 1

05 16 52 62 92

[claudine.tijou@ac-poitiers.fr](mailto:claudine.tijou@ac-poitiers.fr)

Emmanuelle BOUYAT

Cheffe du bureau DPE 2

05 16 52 62 96

[emmanuelle.bouyat@ac-poitiers.fr](mailto:emmanuelle.bouyat@ac-poitiers.fr)

**Rectorat de Poitiers**

**Adresse postale**

22 rue Guillaume VII le Troubadour

CS 40 625

86022 Poitiers cedex

**Date : le 24 juin 2019**

**Référence :**

**Note de service ministérielle n° 2019-064 du 25 avril 2019 (BOEN n°  
18 du 2 mai 2019)**

**Destinataires**

**Pour attribution**

Mesdames, Messieurs les lauréats des concours du second degré public de la session 2019

Mesdames, Messieurs les lauréats des concours et des examens professionnalisés du second degré public d'une session antérieure à 2019 et ayant bénéficié d'un report de stage durant l'année scolaire 2018-2019

**Pour information**

Mesdames les inspectrices d'académie, directrices académiques des services de l'Education nationale et Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'Education nationale

Messieurs les Présidents des universités de Poitiers et de La Rochelle

Mesdames, Messieurs les Chefs d'établissement du second degré

Madame la Doyenne des IA-IPR

Monsieur le Doyen des IEN-ET-EG-IO

Mesdames, Messieurs les Chef(fe)s de service du rectorat

Mesdames, Messieurs les Conseillers techniques de monsieur le Recteur

**Sommaire**

- 1 – L'affectation en académie
- 2 – La phase intra-académique

**Pièces jointes**

- Annexe I – Carte des établissements de l'académie de Poitiers
- Annexe II – Implantation des lieux de formation
- Annexe III – Table d'extension
- Annexe IV – Dossier de prise en charge administrative et financière
- Annexe V – Calendrier des opérations
- Annexe VI – Fiche de renseignements ESPE

J'ai l'honneur de vous informer des principales dispositions relatives à votre affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire, qui comprend deux phases successives : la première est conduite au niveau ministériel, la seconde s'effectue au niveau académique.

La présente circulaire a pour objet de préciser les modalités d'affectation au sein de l'académie de Poitiers et non de se substituer à la note de service susvisée.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute question relative à votre affectation.

Armel de la Bourdonnaye

Recteur de l'académie de Poitiers,  
Chancelier des universités

## 1- L'affectation en académie

Vous êtes lauréat(e) de concours et allez être nommé(e) en qualité de fonctionnaire stagiaire.

Dans un premier temps, le ministère (DGRH) procède à la désignation des lauréats des concours dans les académies.

A cet effet, la note de service ministérielle n° 2019-064 en date du 25 avril 2019, parue au BOEN n° 18 du 2 mai 2019, définit les règles et les procédures de nomination et d'affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours de recrutement des professeurs agrégés, des professeurs certifiés, des professeurs d'éducation physique et sportive, des professeurs de lycée professionnel, des conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale.

Je vous invite à vous y référer.

→ **A noter** : la saisie des vœux d'affectation en académie, y compris pour les lauréats d'une session antérieure placés en report de stage, s'effectuait sur Sial (<http://www.education.gouv.fr/cid55752/sial-systeme-d-information-et-d-aide-aux-laureats.html>) **du lundi 6 mai 2019 au vendredi 7 juin 2019, à midi heure de Paris**. En cas d'absence de saisie à temps des vœux d'affectation ou du souhait d'obtenir un report, vous serez affecté(e) en fonction des seules nécessités de service.

Vous connaîtrez votre affectation dans une académie en qualité de fonctionnaire stagiaire sur le site Sial, rubrique « Affectations » **à partir du vendredi 28 juin 2019, 18 heures, heure de Paris, selon les disciplines**.

## 2 – La phase intra-académique

Si, à l'issue de la première phase du mouvement, vous êtes affecté(e) dans l'académie de Poitiers, la Division des personnels enseignants (DPE) du rectorat procèdera à votre affectation dans un établissement.

### 2-1/ Les modalités d'affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire dans l'académie de Poitiers

#### a/ La saisie des vœux intra-académiques

Votre affectation en établissement est arrêtée en fonction de vos **vœux géographiques** et du **barème national** calculé par le ministère à partir des informations saisies dans Sial lors de l'opération d'affectation inter-académique (situation familiale, handicap éventuel, situation de fonctionnaire ou de contractuel du second degré de l'éducation nationale, rang de classement au concours).

**En aucun cas, le rectorat ne peut corriger ou modifier ce barème et aucune demande de modification ne peut être prise en compte.** Il est donc important de vérifier et si nécessaire de corriger ou compléter les données relatives à votre situation personnelle et familiale afin de bénéficier, le cas échéant, des bonifications correspondant à votre situation.

Afin de vous permettre de formuler des vœux géographiques, les listes, **non exhaustives et évolutives, des supports réservés aux fonctionnaires stagiaires (temps complet et temps incomplet)** seront publiées sur le site internet de l'académie de Poitiers **à compter du lundi 8 juillet 2019** et pourront, le cas échéant, être actualisées jusqu'à la veille de l'ouverture du serveur de saisie des vœux.

Vous pouvez découvrir l'académie de Poitiers en consultant la carte des établissements, **en annexe I**.

Vous saisirez vos vœux d'affectation au sein de l'académie de Poitiers **du mercredi 10 juillet 2019 à 9 heures au vendredi 12 juillet 2019 à 17 heures** (heure de Paris) sur le site internet de l'académie de Poitiers, à l'adresse : <http://info.ac-poitiers.fr/laureats-concours2d>

En vue de votre affectation en établissement scolaire pour y effectuer votre stage, vous pouvez saisir jusqu'à **5 vœux intra-académiques** qui peuvent porter sur :

- un établissement (ETB) – *en choisir 2 de préférence*,
- une commune (COM) – *en choisir 2 de préférence*,
- un département (DPT) – *en choisir 1*.

A cet effet, est jointe en **annexe II** l'implantation des lieux de formation ESPE en fonction des zones géographiques des établissements d'affectation et des disciplines de recrutement.

Dans l'hypothèse où aucun des vœux formulés ne peut être satisfait, vous serez soumis à la procédure d'extension (**annexe III**).

Pendant toute la durée de l'ouverture du serveur sur le site internet de l'académie de Poitiers, vous pouvez consulter, saisir ou modifier votre demande.

Par ailleurs, lors de la saisie de vos vœux, il vous est demandé de compléter la « *Fiche de renseignements – Fonctionnaires stagiaires 2019 / 2020* » de l'ESPE, disponible sur le site internet de l'académie de Poitiers (conforme à l'**annexe VI** et à compléter au format papier si vous ne parvenez pas à ouvrir le lien).

#### *b/ Le dispositif d'accueil et d'information*

Un dispositif d'accueil et d'information est mis en place **du vendredi 28 juin 2019 au vendredi 19 juillet 2019, de 9 heures à 17 heures** pour répondre à toutes vos questions :

de préférence par courriel : [laureats-concours2d@ac-poitiers.fr](mailto:laureats-concours2d@ac-poitiers.fr)

ou par téléphone : **05.16.52.65.00**

#### *c/ Les résultats d'affectation*

Les affectations sont arrêtées par monsieur le Recteur après échanges avec les représentants du personnel en groupe de travail.

Les résultats d'affectation seront publiés sur le site internet de l'académie de Poitiers à **compter du vendredi 19 juillet 2019 dans l'après-midi**, à l'adresse <http://info.ac-poitiers.fr/laureats-concours2d>.  
**Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.**

Les arrêtés d'affectation seront également envoyés à cette même date par courrier postal.

Je vous précise que ces affectations sont définitives pour l'année de stage. **Aucune révision d'affectation ne sera acceptée.**

**→ Il est recommandé de :**

- \* ne prendre aucun engagement par rapport à votre futur logement avant de connaître votre affectation et votre lieu de formation ;**
- \* prendre contact avec votre chef d'établissement lorsque vous aurez pris connaissance de votre affectation.**

## ***2-2/ Les formalités et démarches indispensables***

### *a/ Les journées d'accueil*

Des journées d'accueil sont programmées, le mardi 27 août, le mercredi 28 août et le jeudi 29 août 2019.

Toutes les informations relatives à ces journées seront disponibles sur le site internet de l'académie.

**Il est fortement conseillé de participer à ces journées d'accueil pour lesquelles vous ne recevrez pas de convocation.**

En cas d'indisponibilité dûment justifiée, vous veillerez à prendre contact avec la Division des personnels enseignants, **au plus tard le lundi 19 août 2019** : [laureats-concours2d@ac-poitiers.fr](mailto:laureats-concours2d@ac-poitiers.fr).

Lors de ces trois journées d'accueil, vous rencontrerez notamment :

- \* les inspecteurs disciplinaires, les tuteurs et les référents pédagogiques, pour toute information quant à votre formation prévue durant cette année de stage ;**
- \* les personnels de la Division des personnels enseignants (DPE) du rectorat auprès de qui vous pourrez poser des questions sur la gestion de votre carrière : le mercredi 28 août 2019 de 9h00 à 12h00.**

\* les personnels de la Division de l'accompagnement et de la formation des personnels (DAFOP) du rectorat auprès de qui vous pourrez poser des questions sur les périodes de formation et celles d'exercice du métier ;

\* les personnels de l'ESPE ;

\* les personnels de la MGEN...

*b/ Pour votre nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire*

Des documents sont à fournir impérativement, dès votre affectation au sein de l'académie de Poitiers et **avant le lundi 19 août 2019** au :

**Rectorat de l'académie de Poitiers**  
**Division des personnels enseignants**  
**Cellule de gestion collective**  
**22 Rue Guillaume VII Le Troubadour**  
**CS 40 625**  
**86022 POITIERS cedex**

→ **Si vous avez sollicité la bonification au titre du rapprochement de conjoint** pour le calcul du barème national d'affectation, vous devez adresser :

- attestation de la résidence professionnelle et d'activité du conjoint, datée et signée, faisant apparaître le lieu d'activité, ou la promesse d'embauche accompagnée d'une déclaration sur l'honneur du conjoint s'engageant à occuper le poste proposé,

- pour les chefs d'entreprise, les commerçants, les artisans et les auto-entrepreneurs : une attestation d'immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers ainsi que toute pièce attestant de la réalité de l'activité et de son lieu d'exercice effectif,

- pour les conjoints étudiants (cursus d'au moins 3 années dans un établissement de formation professionnelle diplômante recrutant exclusivement sur concours) : toute pièce pouvant être délivrée par l'établissement

- en cas de chômage du conjoint, attestation récente d'inscription à Pôle Emploi et attestation de la dernière activité professionnelle interrompue après le 31 août 2016, ces deux éléments servant à déterminer la résidence professionnelle du conjoint

- pour les ATER ou doctorants contractuels : une copie du contrat précisant les dates de formation et la durée, ainsi que les bulletins de salaire

- pour les demandes de rapprochement de conjoints ne portant que sur la résidence privée, à condition que le conjoint ait une activité professionnelle : justificatif du domicile du conjoint (quittance loyer, EDF, téléphone ....)

- photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant,

- justificatif administratif établissant l'engagement dans les liens d'un PACS **établi avant le 30 juin 2019**

- en cas d'enfant à naître, le certificat de grossesse recevable est celui qui prévoit une naissance antérieure au 1<sup>er</sup> septembre 2019 et délivré **avant le 30 juin 2019** et accompagné, pour l'agent non marié, d'une attestation de reconnaissance anticipée.

→ **Pour la demande formulée au titre de l'autorité parentale conjointe (APC)**

- décisions de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement

- photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant

- toutes pièces justificatives liées à l'activité professionnelle de l'autre parent

→ **Pour la demande formulée au titre de la situation de parent isolé (SPI)**

- courrier motivant la demande

- attestation CAF prouvant la situation de parent isolé

- photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant

- toute pièce attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant (proximité de la famille, facilité de garde...)

*c/ Pour votre dossier administratif et le versement de votre salaire*

Des documents sont à remettre le mercredi 28 août 2019, lors de la deuxième journée d'accueil, présentés dans une enveloppe dédiée à l'attention de la **DPE** :

\* **photocopie de votre dernier titre ou diplôme** (si vous ne l'avez pas déposé sur le site internet de l'académie de Poitiers lors de la saisie de vos vœux, **du mercredi 10 juillet 2019 à 9 heures au vendredi 12 juillet 2019 à 17 heures** – voir le § e/).

Les lauréats des concours externes de la session 2019 des CAPES, CAPET, CAPEPS, CAPLP des disciplines générales, et des concours de CPE et PsyEN devront envoyer dès que possible soit une attestation d'inscription en M2 s'ils sont titulaires d'un M1, soit leur diplôme de master ou équivalent (attestation de réussite)

**En cas d'absence de la justification du titre, diplôme ou certificat requis, la nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire sera rapportée.**

\* **le certificat d'aptitude physique** émis par un médecin agréé.

La nomination définitive en qualité de stagiaire est légalement subordonnée à la constatation de l'aptitude physique conformément aux dispositions de l'article 20 du titre II du décret 86-442 du 14 mars 1986 modifié.

Pour les lauréats bénéficiaires de l'obligation d'emploi et qui ont obtenu une priorité d'affectation, le certificat doit mentionner **l'aptitude physique et la compatibilité du handicap avec les futures fonctions.**

**En cas d'incompatibilité ou d'absence de certificat d'aptitude physique, la nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire sera rapportée.**

\* **l'annexe IV** complétée (dossier de prise en charge administrative et financière)

\* **une copie de la carte de sécurité sociale** (sauf si vous étiez déjà rémunéré(e) par l'académie de Poitiers)

\* **2 relevés d'identité bancaire originaux** (obligatoirement à vos nom et prénom et portant l'adresse conforme à celle déclarée)

\* **copie des pièces justificatives de la situation familiale et copie du livret de famille** si vous avez des enfants à charge (si cela n'a pas été envoyé par courrier avant le lundi 19 août 2019)

*d/ Pour votre couverture sécurité sociale*

Des documents sont à remettre le mercredi 28 août 2019, lors de la deuxième journée d'accueil, présentés dans une enveloppe dédiée à l'attention de la **MGEN** pour la gestion de la sécurité sociale :

\* un relevé d'identité bancaire ou postal ;

\* une copie de votre carte d'identité ou de votre passeport en cours de validité ;

\* votre attestation de carte vitale actuelle ou copie de votre carte vitale ;

\* selon votre situation familiale : une copie du livret de famille si vous êtes marié(e), ou une attestation de PACS ou de concubinage.

*e/ Pour votre formation à l'ESPE*

Votre inscription administrative à l'ESPE interviendra après la confirmation de votre parcours de formation (2<sup>ème</sup> quinzaine de septembre).

*Pour la détermination de votre parcours de formation, vous devrez obligatoirement, **du mercredi 10 juillet 2019 à 9 heures au vendredi 12 juillet 2019 à 17 heures** :*

\* compléter le questionnaire en ligne déposé sur le site internet de l'académie de Poitiers, actualité « *Lauréats des concours enseignants et d'éducation du second degré* », rubrique « Informations à renseigner pour l'ESPE » (annexe VI à compléter en format papier si vous ne parvenez pas à ouvrir le lien)

\* déposer (au format pdf) une version numérique de votre dernier diplôme (Baccalauréat, Licence, Master MEF ou MEEF, Diplôme d'Ingénieur, Doctorat ...).

Le service de scolarité de l'ESPE procédera à votre inscription (dont le coût n'est pas à la charge de l'enseignant stagiaire) et vous communiquera, par mail, votre numéro d'étudiant (numéro à 8 chiffres) vous permettant d'activer votre messagerie universitaire et tous les outils de l'Environnement Numérique de Travail (Compte Services En Ligne - SEL) utilisés pour les enseignements (disciplinaires et transversaux) de l'ESPE.

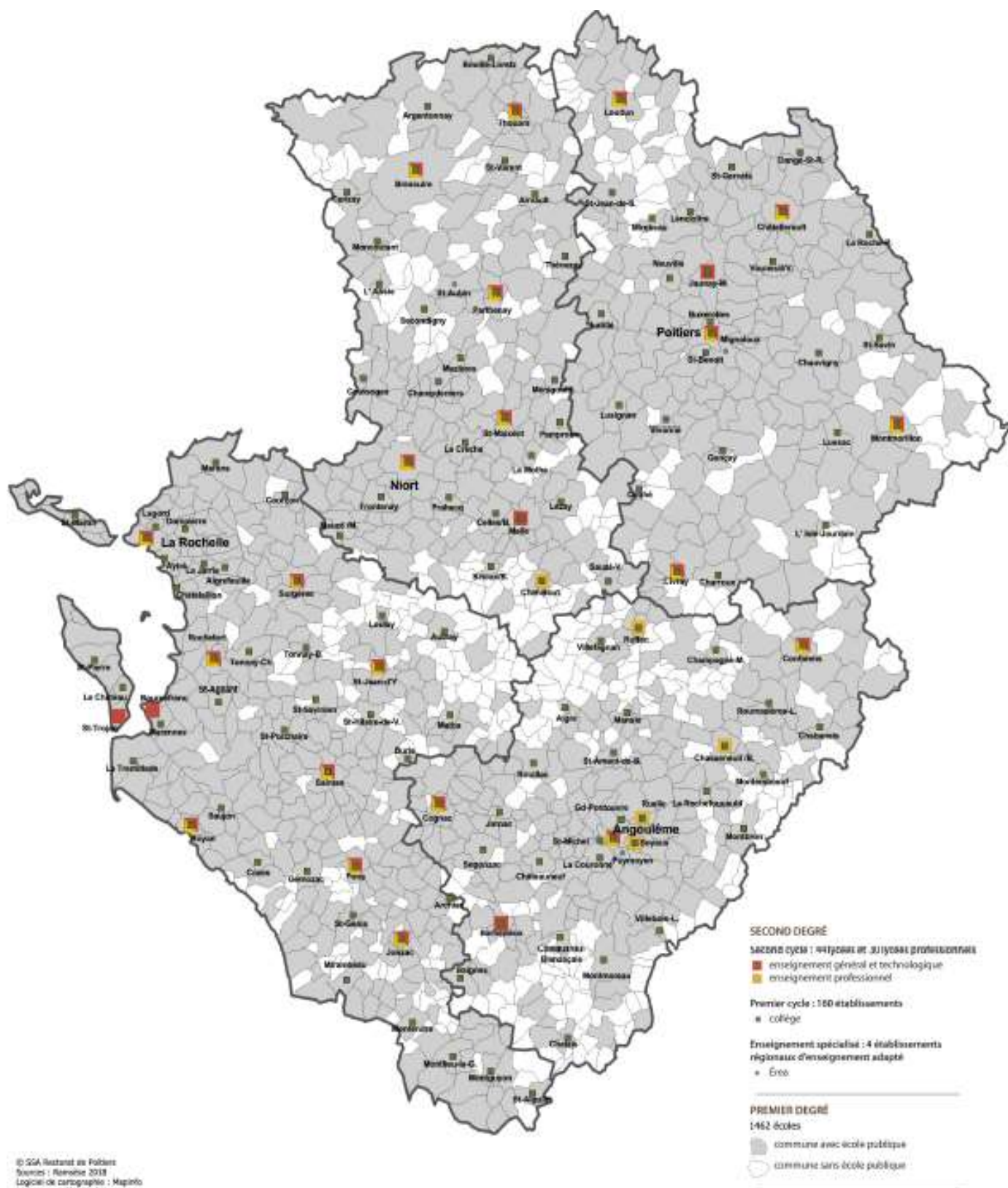
Après activation de votre compte SEL, vous pourrez récupérer votre justificatif d'inscription (certificat de scolarité). La carte d'étudiant numérique sera à retirer directement au service de scolarité de l'antenne ESPE de votre département d'affectation (Angoulême, Niort, Poitiers) ou au service de scolarité de la Faculté des Sciences de l'Université de La Rochelle pour les enseignants stagiaires affectés en Charente Maritime.

\*\*\*\*\*

\*\*\*



## CARTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ACADEMIE DE POITIERS



© SGA Rectorat de Poitiers  
 Sources : Recenseur 2013  
 Logiciel de cartographie : MapInfo  
 Contact : A.LEBLANC, SGA



## FORMATION 2019-2020

### Stagiaires du 2<sup>nd</sup> degré rentrée 2019

#### Pour les stagiaires affecté(e)s à temps plein dans l'académie :

Une journée de formation par semaine à l'ESPE

DISCIPLINES	JOURS DE FORMATION	LIEUX
Lettres classiques ou modernes	<b>LUNDI</b>	Poitiers ou Saintes suivant l'affectation
Philosophie		Poitiers
Documentation		
Arts plastiques		
Anglais		
Eco-gestion		
Éducation musicale		
EPS		
SES		
Lettres-histoire		
SVT	<b>MERCREDI</b>	Poitiers ou La Rochelle suivant l'affectation
Histoire-géo		Poitiers
Mathématiques		
CPE		
PLP (sauf lettres-histoire)		
Physique-chimie		
Espagnol		
Maths-sciences		
Allemand		
SII (et technologie)		

#### Pour les stagiaires affecté(e)s à mi-temps dans l'académie :

Deux journées de formation par semaine à l'ESPE

**Pour les enseignants affectés dans le département de la Charente et dans les établissements de la Charente maritime suivants : l'ensemble du réseau Eclaire de Jonzac, les collèges de Burie et de Matha**

DISCIPLINES	JOURS DE FORMATION	LIEUX	JOURS DE FORMATION	LIEUX
Lettres classiques	<b>LUNDI</b>	Saintes	<b>JEUDI</b>	Angoulême
Lettres modernes				
Lettres-histoire				
Documentation	<b>LUNDI</b>	Poitiers	<b>JEUDI</b>	
Philosophie				
Anglais				
Éducation musicale				
EPS				
Arts plastiques				
Éco-gestion				
Histoire-géographie	<b>MERCREDI</b>	Poitiers	<b>JEUDI</b>	
Mathématiques				
SVT				
SES				
Physique-chimie				
PLP (sauf lettres-histoire)				
Allemand				
Espagnol	<b>MERCREDI</b>	Angoulême	<b>JEUDI</b>	
SII et technologie				

**Pour les enseignants affectés dans le département de la Charente-Maritime (sauf pour les établissements mentionnés ci-dessus)**

DISCIPLINES	JOUR	LIEUX	JOUR	LIEUX
Documentation	<b>LUNDI</b>	Poitiers	<b>MARDI</b>	La Rochelle
Anglais				
SES				
PLP lettres histoire	<b>LUNDI</b>	Saintes	<b>MARDI</b>	La Rochelle
Lettres classiques/modernes	<b>LUNDI</b>	Saintes	<b>JEUDI</b>	La Rochelle
EPS	<b>LUNDI</b>	Poitiers	<b>JEUDI</b>	La Rochelle
Arts plastiques				
Economie gestion				
Philosophie				
PLP (sauf lettres histoire)	<b>MARDI</b>	La Rochelle	<b>MERCREDI</b>	Poitiers
Allemand				
Espagnol				
Histoire géographie	<b>MERCREDI</b>	La Rochelle	<b>JEUDI</b>	Poitiers
Mathématiques				
Physique-chimie	<b>MERCREDI</b>	Poitiers	<b>JEUDI</b>	La Rochelle
SVT	<b>MERCREDI</b>	La Rochelle	<b>JEUDI</b>	La Rochelle
SII et technologie	<b>MERCREDI</b>	Angoulême	<b>JEUDI</b>	La Rochelle

**Pour les enseignants affectés dans le département des Deux-Sèvres**

DISCIPLINES	JOUR	LIEUX	JOUR	LIEUX		
Documentation	<b>LUNDI</b>	Poitiers	<b>MARDI</b>	Niort		
Philosophie						
Lettres (classiques et modernes)						
Anglais						
Education musicale						
EPS						
Arts plastiques						
Éco-gestion						
Lettres histoire	<b>LUNDI</b>	Saintes	<b>MERCREDI</b>	Poitiers		
Histoire-géographie	<b>MARDI</b>	Niort				
SES						
Mathématiques						
Espagnol						
Physique-chimie						
SVT						
PLP (sauf lettres-histoire)						
Allemand						
SII et technologie					<b>MERCREDI</b>	Angoulême

**Pour les enseignants affectés dans le département de la Vienne**

DISCIPLINES	JOUR	LIEUX	JOUR	LIEUX
Documentation	<b>LUNDI</b>	Poitiers	<b>MARDI</b>	Poitiers
Philosophie				
Lettres (classiques et modernes)				
Anglais				
Education musicale				
EPS				
SES				
Arts plastiques				
Éco-gestion				

DISCIPLINES	JOUR	LIEUX	JOUR	LIEUX
Histoire-géographie	<b>MERCREDI</b>	Poitiers	<b>JEUDI</b>	Poitiers
Mathématiques				
Espagnol				
Physique-chimie				
PLP (sauf lettres histoire)				
Allemand				
SII et technologie	<b>MERCREDI</b>	Angoulême	<b>JEUDI</b>	Poitiers
Lettres histoire	<b>LUNDI</b>	Saintes	<b>JEUDI</b>	Poitiers

**A noter que pour les quatre départements, l'ensemble des stagiaires CPE affectés à mi-temps auront pour journées de formation à l'ESPE les mardi et mercredi.**

**TABLE D'EXTENSION**

Si vous avez fait votre 1<sup>er</sup> vœu dans les Deux-Sèvres (79) les possibilités d'affectation sur poste seront étudiées dans l'ordre suivant :

1. tout poste dans le 79
2. tout poste dans le 86
3. tout poste dans le 17
4. tout poste dans le 16

Si votre 1<sup>er</sup> vœu concerne la Vienne (86) :

1. tout poste dans le 86
2. tout poste dans le 79
3. tout poste dans le 16
4. tout poste dans le 17

Si votre 1<sup>er</sup> vœu concerne la Charente (16) :

1. tout poste dans le 16
2. tout poste dans le 17
3. tout poste dans le 86
4. tout poste dans le 79

Si votre 1<sup>er</sup> vœu concerne la Charente-Maritime (17) :

1. tout poste dans le 17
2. tout poste dans le 16
3. tout poste dans le 79
4. tout poste dans le 86

## DOSSIER DE PRISE EN CHARGE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

### FONCTIONNAIRES STAGIAIRES – RENTREE 2019

Ce dossier doit être remis **complet** lors de la réunion de rentrée du mercredi 28 août 2019.  
A défaut, il devra être expédié à l'adresse ci-dessous :

**Rectorat de l'académie de Poitiers**  
**Division des personnels enseignants**  
**Cellule de gestion collective**  
**22 Rue Guillaume VII Le Troubadour**  
**CS 40 625**  
**86022 POITIERS cedex**

#### 1. Renseigner votre identité et votre situation

NOM : ..... Prénom : .....

Nom de jeune fille : .....

Etablissement d'affectation obtenu pour la rentrée 2019 : .....

Adresse mail : ..... N° de téléphone : .....

**Si vous avez déjà exercé dans l'éducation nationale avant le 01/09/2019, merci de noter votre NUMEN :**

.....

COCHER	CORPS	DISCIPLINE
<input type="checkbox"/>	Agrégé (disciplines générales)	
<input type="checkbox"/>	Certifié (disciplines générales)	
<input type="checkbox"/>	Agrégé (disciplines techniques)	
<input type="checkbox"/>	Certifié (disciplines techniques)	
<input type="checkbox"/>	PLP	
<input type="checkbox"/>	CPE	
<input type="checkbox"/>	P. EPS	

#### 2. Remplir la notice de renseignements (page suivante)

#### 3. Joindre les pièces demandées sur la notice de renseignements :

- copie de la carte de sécurité sociale (sauf si vous étiez déjà rémunéré(e) par l'académie de Poitiers)
- 2 relevés d'identité bancaire **originaux**
- copie des pièces justificatives de la situation familiale, et copie du livret de famille si vous avez des enfants à charge

**4. Remettre** le dossier lors de la réunion de rentrée, **le mercredi 28 août 2019** (ou, à défaut, l'envoyer au rectorat dans les plus brefs délais).



## NOTICE DE RENSEIGNEMENTS

- Initiale (premier recrutement ou arrivée dans l'académie)  
 Modificative (changement de situation familiale)

Identification

Service concerné (division/bureau):

Grade : ..... Nom et prénoms : .....  
 Discipline : ..... Nom de naissance : .....  
 Date de naissance : .....  
 Etablissement : ..... N° Sécurité sociale : ...../...../.....  
 N° NUMEN : .....  
 Commune de naissance : ..... Département : .....

Pays de naissance : .....

*Joindre la copie de la carte vitale et de la situation militaire*

Adresse : ..... Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

Courriel : .....@.....

Situation antérieure

Avez-vous occupé un emploi au cours des 12 derniers mois dans - le secteur public Oui  Non   
 - le secteur privé Oui  Non

En quelle qualité ? (indemnitaire, assistant d'éducation, titulaire, autre...)

Quel organisme vous a rémunéré? (nom et adresse) .....

Date d'entrée dans la fonction publique : ..... (joindre le dernier arrêté de promotion d'échelon)

*En cas de 1er recrutement, joindre la copie de vos diplômes et votre curriculum-vitae*

Situation familiale

Célibataire  Concubinage date: ...../...../.....  Mariage date: ...../...../.....  
 PACS date: ...../...../.....  Divorce date: ...../...../.....  Veuvage date: ...../...../.....  
 Séparé date: ...../...../.....

*(joindre toutes pièces justificatives ex: livret de famille - carte d'identité (recto-verso) - récépissé de pacs)*

Votre conjoint:

Nom d'usage : ..... Nom patronymique : ..... Date de naissance : .....

Prénoms : .....

Nom et adresse de l'employeur: .....

Enfants à charge vivant au foyer

Nom, prénom	Date de naissance	Scolaire-Etudiant-Apprenti
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

S.F.T (supplément familial de traitement)

ou avantage en nature, c'est-à-dire à caractère familial, attribué par l'employeur, différent des prestations familiales)

Je souhaite percevoir le SFT: Oui  Non 

Si oui joindre obligatoirement l'attestation de non paiement de l'employeur de votre conjoint et un certificat de scolarité par enfant de plus de 16 ans.

*(NB: Une application de télé-déclaration "SFT" est disponible sur l'intranet)*



## Relevé d'identité bancaire - RIB

- Initiale** (premier recrutement ou arrivée dans l'académie)  
 **Modificative** (changement de RIB)

### Cadre réservé à l'administration (PJ)

Ministère : 206 Administration : ..... Département : .....  
N°NPC: ..... Imputation budgétaire : .....

### Cadre à remplir par l'agent

#### Identification

Grade : ..... Nom et prénoms : .....  
Discipline : ..... Nom de naissance : .....  
Etablissement : ..... N° Sécurité sociale : ...../...../.....  
Adresse : ..... Code postal : ..... Ville : .....

#### R.I.B: Attention le RIB doit comporter obligatoirement les mentions ci-dessous

Identité : Votre nom - votre prénom ( y compris dans le cas d'un compte joint) - votre adresse  
RIB : le code Etablissement - le code Guichet - le N° de compte - la clé - l'IBAN et le BIC

R.I.B ( Coller votre RIB ci-dessous - pas d'agrafe - pas de pliage):

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à signaler, sans délai, toute modification relative aux renseignements fournis.

A .....

Signature

Le .....





RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

## CALENDRIER DES OPERATIONS

Opérations	Dates
Saisie des vœux d'affectation en académie sur Sial : <a href="http://www.education.gouv.fr/cid55752/sial-systeme-d-information-et-d-aide-aux-laureats.html">http://www.education.gouv.fr/cid55752/sial-systeme-d-information-et-d-aide-aux-laureats.html</a>	<b>Du lundi 6 mai 2019 au vendredi 7 juin 2019,</b> <b>12 heures</b> (heure de Paris)
Publication des résultats d'affectation en académie	<b>A partir du vendredi 28 juin 2019</b> (selon les disciplines)
Dispositif d'accueil et d'information au rectorat de Poitiers : de préférence par courriel : <a href="mailto:laureats-concours2d@ac-poitiers.fr">laureats-concours2d@ac-poitiers.fr</a> ou par téléphone : <b>05.16.52.65.00</b>	<b>Du vendredi 28 juin 2019</b> <b>au vendredi 19 juillet 2019</b> <b>de 9 heures à 17 heures</b>
Publication des supports réservés pour les fonctionnaires stagiaires sur le site internet de l'académie de Poitiers (liste non exhaustive et évolutive)	<b>A partir du lundi 8 juillet 2019</b>
Saisie des vœux d'affectation en établissement sur : <a href="http://www.ac-poitiers.fr/cid143568/laureats-des-concours-enseignants-et-d-education-du-2nd-degre-public.html">http://www.ac-poitiers.fr/cid143568/laureats-des-concours-enseignants-et-d-education-du-2nd-degre-public.html</a>	<b>du mercredi 10 juillet 2019 à 9 heures au</b> <b>vendredi 12 juillet 2019 à 17 heures</b> (heure de Paris)
Publication des résultats d'affectation en établissement sur le site de l'académie de Poitiers	<b>A compter du vendredi 19 juillet 2019</b>
Envoi des pièces justificatives à la DPE du rectorat de Poitiers concernant : * rapprochement de conjoints * rapprochement de deux lauréats mariés ou pacsés (affectation conjointe) *situation de parent isolé ou autorité parentale conjointe	<b>Avant le lundi 19 août 2019</b>
Journées d'accueil des fonctionnaires stagiaires à la Faculté de médecine et de pharmacie de Poitiers → Remise des autres justificatifs pour la DPE et la MGEN	<b>Mardi 27 août 2019</b> <b>Mercredi 28 août 2019</b> <b>Jeudi 29 août 2019</b>
Prérentrée des enseignants	<b>Vendredi 30 août 2019</b>
Rentrée scolaire des élèves	<b>Lundi 2 septembre 2019</b>

Réservé à l'administration :

**P1**  **P1 (ex 2ans adm)**  **P1 (ex 2ans adm autre ac)**  **P4**  **P5**  **P6**  **TC**

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS - FONCTIONNAIRES STAGIAIRES 2019 / 2020

**NOM (de naissance) :**

**NOM D'USAGE (ou marital) :**

**Prénom :**

**Date de naissance :**

**Lieu de naissance :**

**Adresse postale :**

**Code Postal :**

**Ville :**

**Téléphone :**

**Courriel personnel :**

### CURSUS

- Année d'obtention du bac :

- Série du bac :

- Etablissement :

- Avez-vous déjà été inscrit(e) à l'Université de Poitiers :

oui

non

- Si oui, en quelle année :

pour quelle formation :

- Si non, précisez autre Etablissement :

- Numéro INE (pour les bacheliers à partir de 1995 – 11 caractères – figure sur le relevé de notes du Bac ou des études supérieures universitaires, attention : différent du numéro étudiant) :       

**(à compléter obligatoirement)**

- Quelle était votre situation en 2018-2019 (études et/ou emploi) :

### MASTER MEEF

- Possédez-vous le **M1 MEEF** :  oui  non

- si oui, quelle mention :  1<sup>er</sup> degré  2<sup>nd</sup> degré (indiquez la discipline (ex : anglais) :

Encadrement éducatif

- si oui, année d'obtention :

- Possédez-vous le **M2 MEEF** :  oui  non

- si oui, quelle mention :  1<sup>er</sup> degré  2<sup>nd</sup> degré (indiquez la discipline (ex : anglais) :

Encadrement éducatif

- si oui, année d'obtention :

Autre(s) diplôme(s) possédé(s), année et établissement d'obtention :

-  
-  
-

## CONCOURS

**A quel concours êtes-vous admis(e) ?**

CAPES     CAPET     CAPLP     CAFEP     CAPEPS     CPE     AGREGATION

**Quel type de concours ?**

Interne     Externe     Réservé     3<sup>ème</sup> voie

Pour le CAPES, le CAPET, le CAPLP et l'Agrégation, précisez la discipline (ex : anglais) : \_\_\_\_\_

**Etes-vous admis(e) au concours et dispensé de diplôme (père ou mère de trois enfants, sportif de haut niveau, concours interne) ?**     oui     non

(si oui, précisez votre situation : \_\_\_\_\_ )

**Sans concours :**

Recrutement BOE (Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi)

**Obligation de choisir une langue vivante étrangère (sauf pour concours langues et Temps complets) :**

Anglais     Espagnol

**Affectation :**

Etablissement d'affectation (Nom et lieu) : .....

Quotité de travail dans l'établissement :     Mi-temps     Temps complet

Renouvellement de stage

Prolongation de stage

Retour d'un congé sans traitement

Retour après report d'un an (suite absence de M1)

Nom du tuteur :

Courriel du tuteur :

**Joindre obligatoirement TOUS les justificatifs**

**(par courrier postal ou par courrier électronique)**

- copies des diplômes
- attestation de sécurité sociale pour les BOE couvrant l'année universitaire 2019/2020 (indiquant a minima une date de fin de prise en charge au 31/08/2020)

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE POUR L'INSCRIPTION ESPE**  
**Pour toute situation particulière,**  
**merci de contacter rapidement le secrétariat MEEF second degré de l'ESPE**  
**(coordonnées ci-dessous)**